

Affaires Juridiques
MLT

Objet : Demande de subvention Conseil Départemental du Val d'Oise – Création aire de jeux et sol souple école maternelle Emile Roux.

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-10 et L 2122-22,

Vu l'article 1 de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, pour des opérations réalisées sur le territoire départemental,

Vu la délibération N°2020/32 du 03 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté N°2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant le projet de la ville de Sannois de réaliser une nouvelle aire de jeux plus adaptée aux enfants de grande section de l'école maternelle Emile Roux,

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre des opérations éligibles à un subventionnement départemental au titre de la fiche « écoles, groupes scolaires et demi-pension – fonds scolaire » du Conseil départemental du Val d'Oise, sur le territoire de la commune,

Considérant que dans le cadre des aides pouvant être apportées par le Département aux communes, une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible pour cette opération,

DECIDE :

Article 1 : De solliciter une subvention auprès Conseil Départemental du Val d'Oise afin de permettre la réalisation d'une aire de jeux et d'un sol souple sur l'école maternelle Emile Roux et dont le plan de financement est le suivant :

Suite de la Décision du Maire n°2024/100

DESCRIPTION	MONTANT H.T	Conseil Départemental du Val d'Oise 40 %	Reste à charge Ville H.T 60 %
Mise en place structure sous-total 1	6 050,00 €	2 420,00 €	3 630,00 €
Structure	3 900,00 €	1 560,00 €	2 340,00 €
Pose par scellement	1 450,00 €	580,00 €	870,00 €
Panneau d'information sur poteau	550,00 €	220,00 €	330,00 €
Réalisation des plans	150,00 €	60,00 €	90,00 €
Revêtement souple sous-total 2	6 471,00 €	2 588,40 €	3 882,60 €
Terrassement	3 045,00 €	1 218,00 €	1 827,00 €
Réalisation d'un sol coulé	3 036,00 €	1 214,40 €	1 821,60 €
Validation de l'aire de jeu par bureau de contrôle agréé	390,00 €	156,00 €	234,00 €
Maintenance préventive sous-total 3	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Forfait de maintenance préventive offerte	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 1 + 2 + 3	12 521,00 €	5 008,40 €	7 512,60 €

Article 2 : De préciser que le montant restant à la charge de la commune de Sannois, déduction faite de toutes les subventions octroyées, sera impérativement supérieur ou égal à 20 % du montant total des travaux.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020
SANNNOIS, le 02 septembre 2024



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services

[Signature]



Bernard JAMET

Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Paris

Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T

A.R du 04 septembre 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20240902 - DC 2024 - 100 - AU

Publiée le